

Annuaire suisse de politique de développement

| 2006 |

IUED

Faits et statistiques

IUED



IUED Genève

institut universitaire
graduate institute
d'études du développement
of development studies

| Vol. 25 N° 1 |

Table des matières

Introduction : Politique de développement – Au-delà des effets d'annonce XIII

1^{re} partie : Faits

1. Politique extérieure

1.1. La Suisse et l'ONU	3
1.1.1. Rapport du secrétaire général sur la réforme de l'ONU	
1.1.2. La Suisse et la réforme de l'ONU	
1.1.3. Sommet mondial 2005	
1.1.4. La politique d'accueil de la Suisse	
1.1.5. La contribution suisse aux opérations de maintien de la paix de l'ONU	
1.2. Relations de la Suisse avec l'Union européenne	9
1.3. Orientation et éléments de la politique extérieure de la Suisse	11
1.4. La politique de la Suisse concernant le Kosovo	11
1.5. Programme de recherche sur les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud	12

2. Coopération avec les pays en développement

2.1. Objectifs du Millénaire pour le développement, 2005 – Bilan intermédiaire	15
2.1.1. Les OMD – Engagement politique et outil d'évaluation technique	
2.1.2. Sommet du Millénaire +5, bilan intermédiaire de la mise en œuvre des OMD	
2.1.3. OMD – Position de la Suisse et rapports du Conseil fédéral	
2.2. Examen de la coopération suisse par le CAD, 2005	24
2.2.1. Mémoire de la Suisse au CAD, 2004	
2.2.2. Rapport de l'examen de la Suisse par le CAD	
2.3. Coopération au développement de la Suisse en 2005	28
2.3.1. Signature par la Suisse de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide du CAD	
2.3.2. Sondage d'opinion sur la coopération au développement	
2.3.3. 2005 : Années de l'ONU du microcrédit et du sport et du développement	
2.4. Volume de l'APD des pays du CAD et de la Suisse	29
2.4.1. APD fournie par l'ensemble des membres du Comité d'aide au développement	
2.4.2. Aide publique et privée au développement fournie par la Suisse	
2.5. Coopération de la DDC en faveur des pays du Sud	33
2.5.1. Répartition géographique et par secteurs de l'aide bilatérale en 2004	
2.6. Mesures de politique économique et commerciale du seco	34
2.6.1. Répartition géographique et par instruments de l'aide bilatérale en 2004	
2.7. Coopération multilatérale	36
2.7.1. Stratégie multilatérale conjointe de la DDC et du seco	
2.7.2. Versements multilatéraux de la Suisse en 2004	

3. Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI	
3.1. Objets soumis au Parlement : nouvelle loi et nouveau crédit-cadre	39
3.1.1. Débat au Parlement	
3.2. Contribution de la Suisse à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne élargie	40
3.3. Versements d'aide bilatérale à l'Est de la DDC et du seco en 2004	42
3.3.1. Secteurs d'intervention de la DDC et du seco	
3.3.2. Pays prioritaires	
4. Aide humanitaire	
4.1. Examen de l'aide humanitaire par le Comité d'aide au développement (CAD)	48
4.2. Aide humanitaire de la Suisse en 2004	49
4.2.1. Domaines d'activité de l'aide humanitaire en 2004	
4.2.2. Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2004	
4.3. Principales actions d'aide humanitaire en 2004 et 2005	51
4.3.1. L'action humanitaire suite au tsunami (décembre 2004)	
4.3.2. Les autres crises humanitaires, des crises « oubliées » ?	
4.4. Conférence mondiale de Kobe sur la prévention des catastrophes naturelles (Japon, 18-22 janvier 2005)	57
4.5. Nouvel emblème pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	58
5. Politique économique extérieure	
5.1. Grandes orientations de la politique économique extérieure	61
5.1.1. Orientation stratégique de la politique économique extérieure	
5.2. Accords économiques bilatéraux	64
5.2.1. Accords de promotion des investissements et conventions de double imposition	
5.2.2. Accords de libre-échange	
5.3. Promotion des exportations	68
5.4. Garantie contre les risques à l'exportation (GRE)	69
5.4.1. La GRE en chiffres	
5.4.2. Révision de la loi sur la GRE	
5.5. Contrôle des exportations d'armes et de biens à double usage (civil ou militaire)	72
5.5.1. Les exportations d'armes 2004 en chiffres	
5.5.2. Exportation de matériel militaire « surplus de l'armée suisse »	
5.5.3. Collaboration militaire avec Israël	
5.5.4. Biens à double usage (civil ou militaire)	
5.6. Mesures d'embargo	75
5.6.1. Pétrole contre nourriture	

6. Commerce mondial	
6.1. Evolution des relations commerciales	79
6.1.1. Commerce mondial des marchandises par régions	
6.2. Le cas des textiles	82
6.2.1. Guerre commerciale annoncée	
6.2.2. Arrivée de la Chine	
6.3. Organisation mondiale du commerce (OMC)	84
6.3.1. L'année 2005: état des négociations	
6.3.2. Les dix ans de l'OMC	
6.4. Conférence ministérielle de Hongkong	91
6.4.1. Position suisse	
6.5. Activités des organisations non gouvernementales de développement	94
6.5.1. Semaine d'action mondiale sur le commerce	
6.5.2. Consultation auprès d'ONG du Sud sur le commerce international	
6.5.3. Colloque sur les services	
7. Relations financières internationales	
7.1. Flux financiers vers les pays en développement et en transition	99
7.1.1. Vue d'ensemble	
7.1.2. Financement public du développement	
7.1.3. Flux financiers privés	
7.1.4. Transferts effectués par des migrants	
7.1.5. Mécanismes de financement innovateurs	
7.1.6. Pays émergents exportateurs de capitaux	
7.2. Endettement extérieur	108
7.2.1. Tendances	
7.2.2. L'initiative PPTE	
7.2.3. Initiative de désendettement à l'égard des institutions multilatérales	
7.2.4. Réaménagement de dettes publiques	
7.2.5. Autres mesures prises par la Suisse	
7.3. Institutions financières internationales	113
7.3.1. La Suisse et les institutions de Bretton Woods (IBW)	
7.3.2. La Suisse au sein des banques régionales de développement	
8. Place financière suisse	
8.1. Place financière suisse et fuites de capitaux	123
8.1.1. Amélioration des lois suisses pour mieux lutter contre le blanchiment, la corruption et la criminalité internationale	
8.1.2. Revendication des ONG d'entraide: punir l'évasion fiscale	
8.1.3. Recommandations de l'OCDE dans le cadre de l'examen de la coopération suisse par le CAD	

8.2. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	126
8.2.1. Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée	
8.2.2. Accords bilatéraux pour renforcer la coopération policière entre Etats	
8.3. Lutte contre le blanchiment	127
8.3.1. Activités du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS)	
8.3.2. Renonciation provisoire de la Suisse à renforcer la Loi sur le blanchiment	
8.3.3. 3 ^e examen par le GAFI de la politique de la Suisse de lutte antiblanchiment	
8.4. Entraide judiciaire internationale	130
8.5. Lutte contre la corruption	132
8.5.1. Examen par l'OCDE des pratiques suisses de lutte contre la corruption	
8.5.2. Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption	
<hr/>	
9. Développement humain et droits de l'homme	
<hr/>	
9.1. Sommet mondial sur la société de l'information, phase II, Tunis, 16-18 novembre 2005	137
9.1.1. Objectifs du Sommet de Tunis	
9.1.2. Phase préparatoire et documents adoptés	
9.1.3. Participation	
9.1.4. Les deux grandes questions à l'ordre du jour	
9.1.5. Les droits humains au SMSI	
9.1.6. Incertitudes concernant le suivi	
9.2. Assemblée mondiale de la santé et sujets d'actualité à l'OMS	144
9.3. Conférence internationale du travail – OIT	146
9.4. UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	147
9.4.1. Adoption de la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	
9.5. Politique des droits de l'homme	151
9.5.1. Session de la Commission des droits de l'homme	
9.5.2. Création d'un Conseil des droits de l'homme	
9.5.3. Travail de la Cour pénale internationale	
<hr/>	
10. Environnement et développement	
<hr/>	
10.1. Développement durable	157
10.1.1. Décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable 2005-2014	
10.1.2. 13 ^e Session de la Commission des Nations unies pour le développement durable (New York, 11-22 avril 2005)	
10.1.3. Activités en Suisse pour le développement durable	
10.2. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	161
10.2.1. 11 ^e Conférence des parties à la CCNUCC et 1 ^{re} Réunion des parties au Protocole de Kyoto (Montréal, 28 novembre-9 décembre 2005)	

10.2.2.	Loi sur le CO ₂ : décision du Conseil fédéral	
10.2.3.	Programme SuisseEnergie	
10.3.	Convention sur la diversité biologique	166
10.3.1.	2 ^e Réunion des parties au Protocole de Cartagena (Montréal, 30 mai-3 juin 2005)	
10.3.2.	Agriculture suisse et organismes génétiquement modifiés	
10.3.3.	Révision de la loi sur les brevets : message du Conseil fédéral	
10.4.	Forêts	170
10.4.1.	Accord international sur les bois tropicaux	
10.4.2.	Forum des Nations unies sur les forêts	
10.4.3.	Le label du bois octroyé par l'organisation Forest Stewardship Council (FSC)	

11. Politique de paix et politique de sécurité

11.1.	Politique de paix	175
11.1.1.	Rapport suisse sur la gestion civile des conflits et la promotion des droits de l'homme (2004)	
11.1.2.	Activités suisses dans les domaines de la promotion civile de la paix et du renforcement des droits de l'homme	
11.1.3.	Engagement à l'étranger de militaires de l'armée suisse en faveur de la paix	
11.1.4.	Commission de consolidation de la paix des Nations unies	
11.2.	Politique de sécurité	179
11.2.1.	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	
11.2.2.	Partenariat pour la paix et Conseil de partenariat euro-atlantique de l'OTAN	
11.3.	Lutte contre les armes légères et les armes de petit calibre	181
11.3.1.	Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) et nouvel instrument d'identification et de traçage des ALPC	
11.3.2.	Small Arms Survey	
11.3.3.	Entrée en vigueur du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu	
11.4.	Mines antipersonnel, autres mines terrestres et restes explosifs de guerre	184
11.4.1.	6 ^e Réunion des Etats parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel (Zagreb, 28 novembre-2 décembre 2005)	
11.4.2.	Première réunion des signataires de l'Acte d'engagement de l'Appel de Genève (Genève, 31 octobre-2 novembre 2004)	
11.4.3.	Message concernant le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre	
11.5.	Armes de destruction massive	187
11.5.1.	Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire	
11.5.2.	Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire (New York, 2-27 mai 2005)	

12. Politique d'asile et questions migratoires	
12.1. Politique extérieure en matière de migration	191
12.1.1. Les développements à l'échelle mondiale	
12.1.2. Les développements à l'échelle européenne	
12.2. Politique d'asile	195
12.2.1. Statistiques en matière d'asile	
12.2.2. Adoption de la révision de la Loi sur l'asile	
12.2.3. Le monitoring des requérants d'asile frappés de non-entrée en matière (NEM): la question de l'aide d'urgence	
12.2.4. Dix ans de mesures de contrainte: un bilan	
12.2.5. L'association à Schengen et Dublin	
12.3. L'admission dans la politique de migration	202
12.3.1. La Loi sur les étrangers	
12.3.2. L'élargissement de la libre circulation aux ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE	
12.3.3. Sans-papiers: un phénomène national	
12.4. Politique d'intégration	205
12.4.1. Ordonnance d'intégration	
12.4.2. Naturalisation: vers une nouvelle loi	
12.4.3. Droits politiques aux étrangers résidents	

2^e partie : Statistiques

A. Données statistiques disponibles sur Internet	
A.1. Flux commerciaux	211
A.1.1. Données de l'Administration fédérale des douanes (AFD)	
A.1.2. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.1.3. Données du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)	
A.2. Flux financiers	214
A.2.1. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.2.2. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.2.3. Composition de la dette extérieure des pays en développement et des flux financiers qui leur sont destinés	
A.3. Flux d'aide au développement	220
A.3.1. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.3.2. Données de la Direction du développement et de la coopération (DDC)	
B. Vue d'ensemble des flux financiers et commerciaux entre la Suisse et les pays en développement et les pays en transition	
	223

C. Caractéristiques des flux financiers et commerciaux entre la Suisse et les pays en développement	
C.1. Faits saillants	235
C.1.1. Relations de la Suisse avec l'Afrique subsaharienne	
C.1.2. Relations de la Suisse avec les Pays les moins avancés (PMA)	
C.2. Commerce extérieur de la Suisse	
C.2.1. Vue d'ensemble	
C.2.2. Commerce de la Suisse avec les pays en développement et pays en transition	
C.3. Investissements directs à l'étranger et placements bancaires	
C.3.1. Investissements directs	
C.4. Aide publique au développement (APD) et aide publique aux pays en transition	
C.5. Aide des organisations non gouvernementales (ONG)	
Index	257
Abréviations	275
Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD	283

2. Coopération avec les pays en développement*

LA MISE EN ŒUVRE des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été passée en revue lors du Sommet du Millénaire + 5 qui s'est tenu au siège des Nations unies en septembre 2005. Les résultats intermédiaires laissent apparaître que les objectifs fixés en 2000 ne pourront pas être atteints si le rythme actuel de leur mise en œuvre se poursuit. Le continent africain semble très en retard dans de nombreux secteurs.

La coopération suisse a fait l'objet, en 2005, de l'évaluation par les pairs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Si, dans l'ensemble, la coopération suisse bénéficie d'une évaluation globalement positive, les principales recommandations adressées à la Suisse concernent les montants consacrés à l'aide au développement, la nécessité d'une plus grande coordination entre les deux agences de coopération de la Suisse (DDC et seco), une diminution du nombre de pays bénéficiant de l'aide suisse, ainsi qu'une meilleure cohérence des politiques publiques à l'égard des pays en développement.

En 2004, le niveau international de l'aide publique au développement (APD) a atteint 79,5 milliards de dollars ; ainsi, pour la troisième année consécutive, les montants internationaux d'APD s'affichent à la hausse. L'APD suisse a atteint 1921 millions de francs, soit 0,41 % du RNB. Ce résultat est notamment dû à un changement de la méthode de comptabilisation suisse de l'APD, qui prend désormais également en compte des dépenses effectuées pour les requérants d'asile provenant des pays en développement durant la première année de leur séjour en Suisse. Les ONG ont dénoncé l'utilisation de manipulations statistiques pour atteindre 0,4 % du RNB, objectif énoncé par le Conseil fédéral depuis une dizaine d'années.

2.1. Objectifs du Millénaire pour le développement, 2005 – Bilan intermédiaire

Réunis en septembre 2000 au Sommet du Millénaire des Nations unies, 189 chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)¹, un agenda international de lutte contre la pauvreté.

L'année 2005 est une étape importante dans l'évaluation de la mise en œuvre des OMD, marquée par deux temps forts. Le premier concerne la publication de nombreux rapports qui présentent une évaluation technique de l'état de réalisation des OMD et, pour certains, contiennent des recommandations d'experts du développement. Le second point fort est la réponse politique donnée à la Déclaration du Millénaire lors du Sommet du Millénaire + 5. A cette occasion, les chefs d'Etat et de gouvernement ont réaffirmé leur volonté d'atteindre les OMD en 2015, mais la question du financement du développement a été au cœur du débat.

* Par Catherine Schümperli Younossian, chargée de recherche à l'IUED.

¹ Site officiel des Objectifs du Millénaire pour le développement : <www.un.org/french/millenniumgoals>.

Les OMD sont également devenus un cadre de référence pour la politique de développement de la Suisse. Un rapport intermédiaire présente l'engagement de la Suisse dans leur réalisation et identifie les domaines pour lesquels la Suisse doit s'engager plus à l'avenir. Les ONG suisses ont vivement réagi à la position défendue par la Suisse.

Objectifs du Millénaire pour le développement

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement
 - Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoires.
 - S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA).
 - Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.
 - En coopération avec les pays en développement, formuler et adopter des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver des emplois décentes.
 - En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.
 - En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous.

Pour de plus amples informations sur les OMD :

Site des Nations unies consacré aux OMD : <www.un.org/french/millenniumgoals>.

Base de données pour l'évaluation des OMD : <http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi_goals.asp>.

Site du PNUD consacré aux OMD : <www.undp.org/french/mdg/mdghome-f.htm>.

De nombreux rapports d'organisations internationales ont été publiés en 2005 afin d'apporter des éléments d'information et d'analyse sur l'état d'avancement des travaux.

Partant du constat que plus d'un milliard d'êtres humains (un sixième de la population mondiale) vivent dans une extrême pauvreté, la *Déclaration du Millénaire*² a été adoptée par plus de 189 Etats, en septembre 2000, à l'issue du Sommet du Millénaire organisé par l'ONU. Par cette déclaration, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à mettre en place un «partenariat mondial pour réduire la pauvreté», améliorer la santé et promouvoir la paix, les droits humains, l'égalité entre hommes et femmes et la durabilité écologique. Ces valeurs sont ancrées dans les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) que la communauté internationale entend atteindre à l'horizon 2015. La Déclaration du Millénaire et les huit objectifs qui lui sont assortis constituent une synthèse des différents engagements pris par les Etats lors du

² Assemblée générale des Nations unies, *Déclaration du Millénaire*, résolution adoptée par l'Assemblée générale, septembre 2000, doc. A/RES/55/2, disponible sur le site <www.un.org/french/millenaire>.

cycle de conférences internationales qui se sont tenues dans les années 1990. Comme le souligne le Conseil fédéral, il est important de rappeler que « les OMD et les plans d'action adoptés à Monterrey et à Johannesburg sont les fruits d'un consensus obtenu à la suite de longues et difficiles négociations »³.

2.1.1. Les OMD – Engagement politique et outil d'évaluation technique

Les Objectifs du Millénaire pour le développement sont au nombre de huit, auxquels sont associés 48 indicateurs qui leur permettent d'être quantifiables, ainsi qu'un système d'évaluation pour « surveiller » l'avancement de leur réalisation. La réduction de la pauvreté sous ses diverses formes est l'objectif premier, mais la croissance économique est présentée comme un moyen important pour atteindre cet objectif, dans le respect du développement durable.

Selon la doctrine, pour réaliser les OMD, pays en développement et pays industrialisés doivent unir leurs forces et coordonner leurs efforts. Les pays en développement sont les principaux responsables de la réalisation des objectifs de 1 à 6, avec l'appui des pays industrialisés par le biais de la coopération internationale au développement. Ces derniers partagent avec les pays du Sud la réalisation de l'objectif 7 (mise en œuvre du développement durable). L'objectif 8 concerne la mise en place d'un « partenariat mondial pour le développement » et comprend des mesures liées au système commercial et financier multilatéral, à l'aide au développement et au désendettement.

□ *Rapport 2005 des Nations unies sur la mise en œuvre des OMD*

Les OMD sont donc quantifiés et assortis d'un horizon temporel (les progrès doivent être accomplis en 2015 sur la base de données chiffrées de 1990); ils sont complétés par des recommandations concernant leur mode de réalisation, et les responsabilités de leur mise en application sont attribuées. Chaque année, le secrétaire des Nations unies remet un rapport à l'Assemblée générale des Nations unies afin de faire connaître l'état d'avancement de leur réalisation⁴. Kofi Annan y fait une vibrante mise en garde : « Ce que le rapport montre surtout, c'est le chemin parcouru dans tel ou tel domaine et l'effort qui reste à fournir dans tel autre pour réaliser les Objectifs. Si les tendances actuelles se maintiennent, beaucoup des pays les plus pauvres risquent de ne pas en atteindre beaucoup. » L'évaluation globale des données peut être trompeuse; ainsi, les progrès rapides réalisés par la Chine et l'Inde laissent à penser que l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté pourrait être atteint. Mais on doit également tenir compte des énormes disparités internes dans ces deux pays. De plus, le Rapport 2005 tend à démontrer qu'il est à peu près certain que la majorité des pays en développement n'atteindra pas cet objectif à l'échelle nationale, pas plus que de nombreux autres objectifs. En particulier, l'Afrique subsaharienne

³ Conseil fédéral, *Rapport 2005 sur les relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse* du 18 mai 2005 (FF 2005 3697, citation p. 3718).

⁴ Nations unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport 2005*, New York, Nations unies, mai 2005. Le rapport est fondé sur un ensemble de données compilées par un groupe d'experts issus des principales organisations internationales. Ce groupe, coordonné par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, a été créé en réponse à la demande de l'Assemblée générale de voir évaluer périodiquement les progrès vers la réalisation de ces objectifs.

semble très loin des résultats escomptés : parmi les 47 pays africains, la majorité sont considérés « hors course » pour au moins la moitié des objectifs et une dizaine de pays le sont pour tous les objectifs⁵.

□ *Projet du Millénaire – Rapport Sachs*

Le Projet du Millénaire des Nations unies est un organe consultatif indépendant chargé par le secrétaire général de l'ONU d'élaborer des stratégies pour atteindre les OMD. En janvier 2005, le groupe d'experts travaillant sous la direction de Jeffrey Sachs a remis son rapport⁶ au secrétaire général des Nations unies. Ce rapport représente une évaluation sérieuse des besoins de financement des OMD, une feuille de route pour les réaliser et surtout un plaidoyer politique en faveur du développement⁷.

Le rapport relève que d'après les évaluations conduites dans le cadre du Projet du Millénaire, les besoins d'APD se montent à 135 milliards de dollars en 2006 pour atteindre 195 milliards en 2015, soit 0,54 % du revenu national brut (RNB) des pays du Comité d'aide au développement (CAD). Outre la dimension financière, les auteurs du rapport soulignent également que la réalisation des OMD va demander une grande variété de mesures, parmi lesquelles une amélioration du système d'aide, des actions sur les échanges commerciaux et la renégociation de la dette, ainsi qu'un important engagement politique contre le réchauffement climatique. Mais, pragmatique, le rapport évoque également un ensemble de 17 mesures produisant des « gains rapides », telles que la distribution de moustiquaires, la suppression des frais de scolarité ou encore la distribution de compléments alimentaires pour les enfants. Par une série de dix recommandations, le rapport indique la voie à suivre et démontre que l'objectif est ambitieux, mais réalisable.

2.1.2. Sommet du Millénaire +5, bilan intermédiaire de la mise en œuvre des OMD

Du 14 au 16 septembre 2005, 191 chefs d'Etat et de gouvernement se sont réunis lors du Sommet du Millénaire +5, qui s'est tenu au siège de l'ONU, à New York. Parmi les nombreux thèmes abordés lors de la 60^e Assemblée générale des Nations unies dans les domaines du développement, des droits de l'homme ou des réformes de l'organisation, une part importante des discussions a été consacrée à l'évaluation des progrès enregistrés dans la réalisation des engagements souscrits lors de l'adoption de la Déclaration du Millénaire en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

📖 **Annuaire 2006**, n° 1, chap. 1, section 1.1.3, « Sommet mondial 2005 ».

⁵ Michael A. Clemens, Todd J. Moss et Charles J. Kennedy, « Interpréter les OMD », 2015. *Objectifs du Millénaire pour le développement. Un agenda, des stratégies, Courrier de la planète*, n° 76, avril-juin 2005.

⁶ Jeffrey Sachs (dir.), *Investir dans le développement. Plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, Millennium Project, 2005, disponible sur le site <www.unmillenniumproject.org>.

⁷ Pour une analyse critique du rapport Sachs : Simon Maxwell, « Après les moustiquaires », *Courrier de la planète*, op. cit.

Principales décisions du Sommet du Millénaire + 5 en matière de développement

Aide publique au développement

Dans son projet de résolution, Kofi Annan entendait contraindre tous les pays industrialisés à établir un plan échelonné démontrant comment ils allaient accroître leur aide publique au développement (APD) à 0,5 % (jusqu'en 2009) et 0,7 % (jusqu'en 2015) par rapport au RNB, cet engagement devenant contraignant.

Le document final mentionne, certes, l'objectif de 0,7 %, mais ne devient pas une obligation. Il loue les pays de l'Union européenne qui ont défini un échéancier pour atteindre 0,5 % (jusqu'en 2010) et 0,7 % (jusqu'en 2015), et demande aux autres « de fournir des efforts concrets en ce sens conformément aux engagements qu'ils ont pris ». C'est un assouplissement par rapport à la déclaration finale de Monterrey (2002) qui demandait plus fermement aux pays retardataires « de fournir des efforts concrets pour atteindre l'objectif de 0,7 % ».

Nouveaux instruments de financement

Le projet de déclaration finale du secrétaire général proposait d'instituer une « Facilité de financement internationale » (FFI) en 2006 et d'examiner d'autres sources novatrices de financement pour compléter ce mécanisme à long terme.

Le document final se contente de louer les initiatives de certains pays (mini-FFI, taxes sur les billets d'avion, voir plus bas section 2.1.3); il reste cependant purement descriptif et ne propose pas de projet commun pour l'ensemble des Etats. Ici également, l'offre est simplement à la carte.

Désendettement

Kofi Annan demandait de redéfinir la capacité des pays à supporter le fardeau de la dette, c'est-à-dire le « niveau d'endettement permettant à un pays d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, sans accroître son taux d'endettement ». Une annulation intégrale de la dette de la plupart des pays pauvres très endettés (PPT) et des remises de dettes pour de nombreux Etats très endettés à revenu intermédiaire étaient préconisées.

Le document final du Sommet du Millénaire+5 soutient explicitement la proposition du G-8 pour la suppression des dettes multilatérales de certains PPT et insiste sur la nécessité de ressources supplémentaires pour y parvenir. Par ailleurs, il affirme d'une manière très vague qu'il faut annuler intégralement non seulement les dettes multilatérales, mais encore les dettes bilatérales des PPT et empêcher une nouvelle spirale de l'endettement (par des financements sous forme de dons). Le document final n'établit pas de relation entre la viabilité de la dette et les Objectifs du Millénaire.

Commerce

Kofi Annan proposait de terminer le cycle de négociations de Doha en 2006 au plus tard, en s'en tenant pleinement à l'objectif de « réaliser ses priorités de politique de développement ». Dans une première étape, les pays les moins développés devraient pouvoir accéder librement aux marchés, sans que leurs exportations soient grevées de droits de douane ni limitées par des contingents.

Les formulations du document final du Sommet du Millénaire+5 sont peu contraignantes, car les pays industrialisés, et les Etats-Unis surtout, dénie toute compétence à l'ONU en matière de commerce mondial, compétence exclusivement réservée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le seul engagement auquel il est fait référence porte sur la poursuite de la libéralisation du commerce : « Nous réaffirmons que nous attachons une grande importance à la libéralisation du commerce. »

Source : Alliance Sud, *Bilan insatisfaisant pour le Sommet M+5*, communiqué de presse, 26 septembre 2005.

Au terme du Sommet du Millénaire+5, les Etats ont réitéré leur engagement « avec force et sans ambiguïté » d'atteindre d'ici à 2015 les OMD. Ils se sont également engagés à augmenter l'aide au développement de 50 milliards de dollars d'ici à 2010 afin de mieux combattre la pauvreté. Tous les pays en

développement se sont engagés à adopter, en 2006 au plus tard, des plans d'action nationaux pour atteindre les objectifs. Les gouvernements se sont dits fermement décidés à trouver des solutions novatrices de financement du développement (différents groupes de pays tâcheront de mettre en œuvre la Facilité de financement internationale ou d'autres initiatives pour assurer le financement de projets de développement, dans le secteur de la santé en particulier). Ils se sont engagés à envisager des mesures supplémentaires dans le domaine de la gestion de la dette. Enfin, ils se sont à nouveau déclarés fortement attachés à la libéralisation du commerce⁸.

2.1.3. OMD – Position de la Suisse et rapports du Conseil fédéral

En tant que membre de l'Assemblée générale des Nations unies, la Suisse a participé activement aux travaux de la 60^e Assemblée annuelle, dont un point important de l'ordre du jour consistait en l'évaluation de la mise en œuvre des OMD. Les réalisations de la Suisse et les positions qu'elle était amenée à défendre lors de cet événement ont fait l'objet de deux rapports du Conseil fédéral: le premier concerne les relations générales de la Suisse avec l'ONU⁹; le second, plus spécifique, présente l'engagement de la Suisse dans la réalisation des OMD¹⁰. La délégation suisse était conduite par le conseiller fédéral Samuel Schmid, président de la Confédération. Lors de son allocution, ce dernier a réaffirmé les engagements pris par la Suisse lors des Sommets du Millénaire (en 2000), de Monterrey et de Johannesburg (en 2002), notamment de consacrer 0,4 % de son RNB à l'aide au développement. Il a également souligné que l'aide publique au développement de la Suisse a crû continuellement pour atteindre 0,41 % de son RNB en 2004 (sur le calcul des montants de l'APD suisse, voir plus bas section 2.4.2). Puis il a précisé que «la Suisse envisage d'accroître, au-delà de 2008, le pourcentage qu'elle consacre à l'APD de manière à augmenter sa part dans les efforts internationaux en la matière»¹¹.

□ OMD – Rapport intermédiaire de la Suisse

Comme tous les Etats membres des Nations unies, la Suisse s'est engagée dans la réalisation des OMD, qui définissent un cadre commun de politique de développement pour la communauté internationale. Afin de rendre compte des efforts déployés par la Suisse, le Conseil fédéral a rédigé un rapport qui présente les principales actions menées pour atteindre ces objectifs¹². Dans une première partie, le rapport expose ce que la Suisse a accompli à ce jour pour réaliser les OMD dans le cadre de la coopération au développement. Cette partie du rapport, descriptive, a l'avantage de présenter une très bonne vue d'ensemble des actions menées par la Suisse et dévoile une certaine «autosatisfaction» des autorités helvétiques: «La Suisse a conçu et appliqué des programmes de lutte

⁸ Assemblée générale des Nations unies, *Document final du Sommet mondial de 2005*, doc. A/60/L.1, septembre 2005.

⁹ Conseil fédéral, *Rapport 2005 sur les relations avec l'ONU...*, op. cit.

¹⁰ Conseil fédéral, *Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport intermédiaire de la Suisse 2005*, Berne, mai 2005.

¹¹ *Discours de Samuel Schmid, président de la Confédération suisse*, 60^e session de l'Assemblée générale, 15 septembre 2005.

¹² Conseil fédéral, *Objectifs du Millénaire pour le développement*, op. cit.

contre la pauvreté couronnés de succès dans le cadre de partenariats à long terme avec des pays prioritaires sélectionnés et en collaboration avec des institutions internationales.»¹³

Mais l'intérêt du rapport réside dans la partie finale, «Champs d'action pour la Suisse»¹⁴, dans laquelle il est exposé clairement quatre domaines d'action pour lesquels la Suisse doit s'engager de manière accrue.

1. Cohérence des politiques nationales et internationales par rapport aux OMD

En matière de cohérence des politiques, la Suisse relève quatre sujets sensibles pour lesquels elle s'engagera à l'avenir à développer une politique tenant mieux compte de la situation des pays en développement. Dans le domaine du commerce, elle cherchera à définir une politique commerciale favorable au développement. Elle continuera à s'engager pour une meilleure prise en compte des problèmes globaux environnementaux. Dans le domaine de la santé, la Suisse visera à une amélioration pour l'accès des PVD aux médicaments essentiels. Pour atteindre cet objectif, la Suisse s'est attelée à la révision de sa loi sur les brevets, qui doit permettre, au titre des mesures exceptionnelles adoptées par l'OMC en 2003, l'exportation de médicaments protégés par un brevet vers les PVD incapables de les produire¹⁵. Enfin, la Suisse s'engage à mener une réflexion approfondie sur les liens entre migration et développement, compte tenu du rôle croissant des migrations en tant que sources de flux financiers supplémentaires.

2. Financement du développement

Le rapport identifie quatre sources de financement du développement pour lesquelles une stratégie est arrêtée. Concernant l'*aide publique au développement*, qui pour la Suisse atteint en 2004 0,41 % du RNB suite à une révision de l'agrégat de l'APD (intégration des dépenses liées aux requérants d'asile), aucune réévaluation des objectifs d'APD n'est formulée. *La mobilisation de nouvelles ressources* grâce à de nouveaux mécanismes de financement (nouvelles taxations sur le kérosène, les armes, les billets d'avion ou encore l'initiative britannique de la Facilité de financement internationale) est évoquée, mais le Conseil fédéral rejette ces nouvelles propositions «innovantes» pour financer le développement. En matière de *désendettement*, la Suisse s'engage à continuer à participer au débat sur la poursuite de ces initiatives. De même, elle souhaite collaborer avec le secteur privé et la société civile pour promouvoir et améliorer les règles qui régissent les *ressources autres que celles de l'APD*.

3. Efficacité de l'aide au développement

Au niveau international, des initiatives ont été prises sous les auspices du Comité d'aide au développement de l'OCDE afin d'accroître l'harmonisation et

¹³ DDC, *La Suisse présente son premier rapport intermédiaire sur les objectifs de développement du Millénaire*, communiqué de presse, 26 mai 2005.

¹⁴ Conseil fédéral, *Objectifs du Millénaire pour le développement...*, op. cit., pp. 63-66.

¹⁵ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la loi sur les brevets en novembre 2005 (Conseil fédéral, *Message concernant la modification de la loi sur les brevets et l'arrêté fédéral portant approbation du Traité sur le droit des brevets et du Règlement d'exécution* du 23 novembre 2005 [FF 2006 1]). Le Parlement suisse devrait délibérer de cette question dans le courant de l'année 2006 (Département fédéral de justice et police, *Protection appropriée par brevet pour les inventions biotechnologiques*, communiqué de presse, 23 novembre 2005).

la coordination des différents acteurs de la coopération au développement. La Suisse s'engage pleinement dans ces efforts.

4. Bonne gouvernance, promotion de la démocratie et des droits de l'homme

La Suisse reconnaît le rôle central des institutions internationales dans la recherche de solutions aux questions de développement sur le plan mondial. Dans ce contexte, elle attache une attention particulière à une représentation et une participation appropriées aux pays en développement dans les organismes multilatéraux. De même, elle accorde une attention particulière aux États dits « fragiles », dont le développement socio-économique est entravé par la situation politique ou de crise armée.

□ Débat au Parlement

Les deux rapports relatifs aux relations de la Suisse avec l'ONU ont fait l'objet d'une discussion au Parlement lors de la session d'automne 2005, soit parallèlement à la 60^e Assemblée générale de l'ONU. Les décisions du Conseil fédéral figurant dans les rapports, notamment en ce qui concerne l'engagement financier de la Suisse pour le développement (nouveau mode de calcul pour l'APD, pas d'engagement pour un nouvel objectif APD/RNB, refus de nouvelles taxes mondiales ainsi que de la Facilité de financement internationale), ont fait réagir certains parlementaires. John Dupraz, conseiller national radical genevois, a présenté la position critique de la Commission des affaires extérieures. En substance, la commission trouve l'engagement de la Suisse pour la réalisation des OMD intéressant, mais elle reproche au Conseil fédéral de ne pas indiquer comment ces objectifs seront atteints. Il est relevé que « la majorité des membres de la commission n'a pas caché sa déception en constatant que le Conseil fédéral ne proposait aucune perspective d'augmentation de l'APD à moyen terme, alors que le 0,41 % du RNB est déjà l'effet d'une mesure comptable »¹⁶. De plus, la commission s'est dite déçue de l'attitude de rejet du Conseil fédéral à l'égard des sources novatrices pour le développement. Suite à un vote, la commission a adopté deux recommandations : la première soutient la création de nouveaux instruments pour financer le développement (par 12 voix contre 7), la seconde recommande que la Suisse s'engage à augmenter son APD jusqu'en 2010 (par 14 voix contre 7). Les deux Chambres ont pris acte du rapport. A noter qu'un certain nombre d'interventions parlementaires sur le sujet sont encore pendantes.

□ Réaction des ONG de développement

Alliance Sud avait formulé un certain nombre de revendications à l'égard de la Suisse qu'elle souhaitait voir défendues lors du Sommet du Millénaire+5¹⁷. Elles concernaient l'accroissement de l'APD suisse à 0,7 % du RNB, une participation active aux discussions sur les nouveaux mécanismes de financement du développement, notamment par le biais d'une taxe internationale, un soutien à l'initiative britannique demandant que les pays industrialisés reprennent, jus-

¹⁶ Assemblée fédérale, « Relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse. Rapport 2005 », *Bulletin officiel*, Conseil national, session automne 2005, dixième séance, 05.042, 29 septembre 2005.

¹⁷ Alliance Sud, « Objectifs de développement du Millénaire. Les revendications des œuvres d'entraide », *Global+*, n° 16, été 2005.

qu'en 2015, le service de la dette multilatérale des pays les plus pauvres, ainsi qu'une politique de développement plus cohérente à l'égard des pays en développement en matière commerciale et de droits des brevets.

A l'issue du sommet, Alliance Sud a déploré la position défendue par la Suisse. Dans un communiqué de presse¹⁸, l'ONG relève que sur le dossier développement, la Suisse «a freiné des quatre fers», malgré le timide engagement de Samuel Schmid lors de son intervention à l'ONU (voir plus haut) visant à un accroissement du pourcentage de l'APD au-delà de 2008, et qu'elle a confirmé son refus en matière de nouvelles taxes mondiales et d'un soutien à la Facilité de financement internationale proposée par le gouvernement britannique. Comme le relève Alliance Sud, les fortes réactions de l'opinion publique, des ONG et de certains parlementaires ont fait pression sur le gouvernement suisse, laissant envisager une augmentation du pourcentage de l'APD.

□ *Position d'economiesuisse*

La principale organisation de défense des intérêts de l'économie suisse, *economiesuisse*¹⁹, a également pris position sur le financement du développement. Lors d'une conférence publique, les principales propositions de financement «innovantes» destinées à accroître l'aide publique au développement ont été passées en revue. Aucune des nouvelles propositions débattues sur la scène internationale du développement ne trouve d'appui aux yeux des milieux économiques. L'utilisation des réserves d'or du Fonds monétaire international (FMI), le financement d'aides financières et l'annulation de dettes en faveur des pays pauvres sont autant de mesures qui font l'objet d'un argumentaire très négatif quant à leur mise en œuvre. Il est en de même pour l'introduction de nouveaux impôts sur les transactions financières (taxes Tobin) ou sur le commerce des armes ou du kérosène. La Facilité de financement internationale, proposée par le gouvernement britannique, suscite également le scepticisme de l'organisation. Et de plaider pour la poursuite traditionnelle de l'aide au développement, qui «doit passer par le budget ordinaire et non via des canaux cachés difficiles à contrôler». *economiesuisse* reconnaît que l'aide au développement se retrouve ainsi «en concurrence avec d'autres tâches de l'Etat dans la répartition des ressources» et que «l'économie ne s'est jamais prononcée officiellement sur un ordre de grandeur». Pour conclure, elle rappelle que «seule une croissance durable permet de combattre efficacement la pauvreté»²⁰.

¹⁸ Alliance Sud, *Bilan insatisfaisant pour le Sommet M+5*, communiqué de presse, 26 septembre 2005.

¹⁹ La Fédération des entreprises suisses, *economiesuisse*, est la principale organisation faîtière de l'économie suisse. Elle regroupe plus de 30'000 entreprises de toutes tailles occupant 1,5 million de collaborateurs.

²⁰ Exposé de Rudolf Walser, membre de la direction, conférence conjointe *economiesuisse/swisscontact*, Zurich, juin 2005, in *economiesuisse*, «Aide au développement et nouvelles sources de financement. Risque et financement du processus de développement», *Dossier politique*, n° 24-2, 20 juin 2005.

2.2. Examen de la coopération suisse par le CAD, 2005

En 2005, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a procédé à l'évaluation de la coopération au développement de la Suisse, exercice renouvelé tous les quatre à cinq ans. Cet examen par les pairs (en anglais *peer review*) est conçu « comme un processus d'apprentissage dont la Suisse et les autres pays donateurs doivent tirer profit »²¹. Le comité d'évaluation est constitué des représentants de deux autres pays membres du CAD désignés à cette occasion, la Norvège et la Nouvelle-Zélande, ainsi que d'une délégation du CAD. Le précédent examen de la Suisse remonte à 2000.

📖 **Annuaire 2001**, examen de la coopération suisse par le CAD, 2000, pp. 333-336.

Dans une première étape, la Suisse a rédigé à fin 2004 à l'intention du CAD un mémorandum dans lequel est présenté le bilan détaillé de ses activités en matière de coopération au développement²². En février et mars 2005, les experts des deux pays désignés et du secrétariat du CAD ont examiné l'ensemble des activités de la Suisse. L'examen portait, d'une part, sur les activités opérationnelles menées sur le terrain : les programmes conduits en Bosnie-Herzégovine et au Vietnam ont été évalués en 2005. D'autre part, les orientations stratégiques de la coopération suisse ont également été analysées, de même que la coopération multilatérale ainsi que les procédures et structures administratives de la coopération suisse au développement, de la coopération avec l'Europe de l'Est et de l'aide humanitaire.

2.2.1. Mémorandum de la Suisse au CAD, 2004

Le mémorandum de la Suisse au CAD offre une vue d'ensemble sur sa politique de développement et présente de manière détaillée son organisation et ses activités. Le cadre politique de la coopération au développement permet de cerner la volonté de la Suisse d'inscrire sa politique dans un contexte défini au niveau international et de mettre en œuvre les principes discutés et négociés au CAD. Une attention particulière est portée à la prise en compte de la cohérence des politiques de développement par le gouvernement suisse. Un chapitre important présente les principes, priorités, instruments et partenaires pour les quatre volets de la coopération suisse que sont la coopération multilatérale, la coopération bilatérale envers les pays du Sud et envers les pays d'Europe de l'Est, ainsi que l'aide humanitaire. Les dimensions de gouvernance, de gestion, d'évaluation et de contrôle de l'aide sont largement débattues.

Le mémorandum relève les six défis majeurs auxquels sera confrontée la coopération suisse dans les années à venir : renforcer la « cible » de la lutte contre la pauvreté pour répondre aux OMD, améliorer l'efficacité de l'aide, participer à la mise en œuvre d'une meilleure gouvernance mondiale dans les domaines économique et démocratique, améliorer la cohérence des politiques publiques, mobiliser des ressources et sensibiliser le public, coopérer avec des Etats « fragiles »²³.

²¹ Site Internet du seco – Coopération économique au développement, <www.seco-cooperation.ch>. Site Internet du CAD, <www.oecd.org/cad> examens par les pairs des membres du DAC.

²² SDC/seco, *OECD/DAC Peer Review : Memorandum of Switzerland 2004*, Bern, 2004.

²³ *Ibid.*, pp. 7-13.

Dans un document annexe au mémorandum, la Suisse se soumet à une autoévaluation de la prise en compte des recommandations du CAD émises lors de l'évaluation de 2000. Pour chacune d'entre elles, le mémorandum présente les mesures prises lors des quatre années passées pour pallier les lacunes identifiées par les évaluateurs. Si l'exercice est méritoire, c'est précisément sur la majorité des mêmes critiques que le rapport du CAD 2005 revient.

2.2.2. Rapport de l'examen de la Suisse par le CAD

Dans le cadre de son examen périodique de la coopération suisse au développement, l'OCDE a présenté son rapport final²⁴, document qui contient des considérations sur la coopération de la Suisse et des recommandations à son intention. Il a fait l'objet d'une discussion approfondie entre les délégués du CAD et une délégation suisse menée par Walter Fust, directeur de la DDC, le 30 juin 2005 à Paris.

□ *Principaux points forts*

Dans l'ensemble, la coopération suisse fait l'objet d'une évaluation globale plutôt favorable: «La coopération suisse s'attire le respect de ses pairs, au niveau international aussi bien que sur le terrain.»²⁵ Trois points forts, présentés ci-dessous, attestent cette appréciation.

Lutte contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté est au cœur des objectifs de la coopération suisse, comme le relève la loi de 1976 sur la coopération au développement, mais également les documents d'orientation stratégique tant de la DDC que du seco. Le rapport du CAD relève très positivement cette approche, qu'il vérifie également dans les chiffres. En effet, la Suisse donne priorité aux pays à faible revenu, puisque l'APD bilatérale a représenté 73 % de l'aide totale consentie par la Suisse en 2003 et que les PMA ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale brute entre 1999 et 2003: 39,6% en moyenne contre 29,2 % pour la moyenne du CAD²⁶.

Disposition prise par la Suisse dans le domaine de l'harmonisation et de l'efficacité de l'aide

Le rapport souligne l'adhésion de la Suisse aux Déclarations de Rome et de Paris sur l'efficacité de l'aide (voir plus bas section 2.3.1), engagement dont les mesures mises en place dans les domaines de l'harmonisation et de l'alignement attestent la crédibilité. Parmi ces mesures, la «plate-forme conjointe DDC-seco» pour la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté devrait, aux yeux des évaluateurs, faciliter les échanges et la coordination sur les problèmes conceptuels et opérationnels, ainsi qu'une répartition plus claire des tâches au niveau de la contribution de la mise en œuvre de ces stratégies²⁷.

²⁴ CAD (OCDE), *Examen par les pairs. Suisse. 2005*, Paris, OCDE, 2005.

²⁵ *Ibid.*, p. 16.

²⁶ *Ibid.*, p. 13.

²⁷ *Ibid.*, pp. 18-19.

Aide humanitaire

L'aide humanitaire occupe une place importante dans la politique extérieure de la Suisse, dont la contribution au système humanitaire international s'inscrit dans une tradition de longue date. Si le rapport du CAD reconnaît de nombreux mérites à ce volet de la coopération suisse, il n'en demeure pas moins que de nouvelles améliorations pourraient lui être apportées. Le rapport suggère ainsi des mesures en termes d'augmentation de montants financiers pour l'APD, ce qui permettrait d'accroître la part pour l'aide humanitaire, mais il émet également des recommandations en matière de transparence dans la répartition des fonds entre composantes bilatérale et multilatérale.

📖 **Annuaire 2006**, n° 1, chap. 4, section 4.1, examen de l'aide humanitaire par le CAD.

❑ *Principaux défis et recommandations*

Des aspects importants sont pointés du doigt, qui peuvent être regroupés en quatre domaines majeurs²⁸ : 1° le volume de l'aide au développement ; 2° la coordination des stratégies politiques et des activités menées sur le terrain par la DDC et le seco ; 3° la répartition stratégique de son aide tant auprès des pays partenaires que des institutions multilatérales ; enfin, 4° la cohérence des politiques publiques à l'égard des pays en développement.

Montants de l'APD

Le rapport prend bonne note de la décision suisse d'appliquer les règles de notification établies par le CAD, qui permettent d'inclure dans l'APD le coût des requérants d'asile en provenance des pays en développement pendant la première année de séjour. Cela lui permet d'atteindre l'engagement qu'elle s'était fixé à Monterrey de porter son APD à 0,4 % du RNB pour 2010. Et le rapport de recommander « qu'au vu des mesures prises par la plupart des membres du CAD pour reconsidérer à la hausse leurs engagements et objectifs d'APD, la Suisse devrait viser plus haut pour être en phase avec les tendances internationales et avec les ambitions qu'elle a elle-même affichées en matière de lutte contre la pauvreté et de développement »²⁹.

Coordination entre les deux agences de coopération de la Suisse

Dans l'évaluation conduite en 2000, la Suisse a été fortement encouragée à réduire les contradictions qui pouvaient subsister entre les approches de la DDC et du seco. Le rapport 2005 revient avec insistance sur cet aspect, en recommandant que « l'élaboration d'un ensemble unique d'orientations stratégiques couvrant la totalité de l'APD suisse devrait être une priorité maintenant que la DDC et le seco ont réaffirmé leur engagement commun en faveur de la lutte contre la pauvreté »³⁰. Si le rapport souligne que des efforts de coordination importants ont été consentis, notamment par la création d'un comité stratégique et de quatre comités de pilotage conjoint³¹, il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à faire, y compris dans le domaine opérationnel. Si le rapport souligne

²⁸ *Ibid.*, p. 19.

²⁹ *Ibid.*, pp. 12-13.

³⁰ *Ibid.*, p. 12.

³¹ Les quatre comités de pilotage conjoints concernent la coopération bilatérale (un pour les pays en développement et un pour les pays en transition), la coopération multilatérale et la politique d'information.

«l'intérêt des conceptions respectives de la DDC et du seco et de la complémentarité de leurs instruments, les différences entre les modes de gestion et de fonctionnement des deux organismes génèrent inévitablement des coûts de transaction, des chevauchements et des doubles emplois de savoir-faire»³².

Parmi les recommandations du rapport figure la délicate question d'une fusion de la DDC et du seco, tout au moins pour les services en charge des relations avec les institutions multilatérales. Il est également suggéré que tous les bureaux de coordination assurent la représentation à la fois de la DDC et du seco afin de bénéficier de pouvoir suffisant, au niveau financier et des ressources humaines, pour gérer efficacement le programme suisse³³.

Meilleur ciblage de la coopération au développement

En matière d'allocation de ressources de l'APD, le rapport formule un jugement sévère à l'égard de la Suisse, pour la coopération tant bilatérale que multilatérale. Pour la première, le rapport relève que la liste complète des partenaires prioritaires de la Suisse (DDC et seco) est de 45 pays, dont neuf programmes spéciaux. Et de s'interroger sur la capacité de la Suisse «à atteindre une masse critique suffisante pour exercer un effet durable sur le développement des pays considérés»³⁴. A cela s'ajoute l'interprétation «assez souple» dans la pratique de la définition de trois secteurs d'intervention au maximum par pays prioritaire, entraînant parfois «une prolifération de priorités qui se chevauchent»³⁵. Pour faire face à cette situation, le rapport encourage la Suisse à revoir le nombre de ces pays prioritaires et à concentrer son aide sur les secteurs ou les thèmes dans lesquels elle possède un avantage comparatif.

En ce qui concerne la coopération multilatérale, le constat est semblable. La Suisse contribue à une quinzaine d'organisations des Nations unies, ainsi qu'à une dizaine de fonds spécialisés, auxquels elle apporte parfois une contribution modeste. Le rapport suggère à la Suisse d'assujettir son soutien aux organismes multilatéraux à des critères de performance et d'impact sur la réduction de la pauvreté³⁶.

Cohérence des politiques publiques

L'analyse de la prise en compte de la cohérence des politiques de développement constitue un des volets importants des évaluations par les pairs et fait l'objet d'un chapitre à part entière dans chacun des rapports d'évaluation du CAD. Dans le rapport d'évaluation de 2000, la Suisse apparaissait comme un élève modèle; «Les *Lignes directrices Nord-Sud* (1994) accordent une place importante à la cohérence des différentes politiques ayant un impact sur le développement des pays bénéficiaires de l'aide, ce qui constitue un exemple pour les membres du CAD.»³⁷ Dix ans plus tard cependant, la Suisse admet que «le renforcement de la cohérence des politiques, qui implique la mobilisation de groupes d'intérêts nationaux et d'organismes publics dont le souci principal et

³² CAD (OCDE), *op. cit.*, p. 17.

³³ *Ibid.*, p. 19.

³⁴ *Ibid.*, p. 34.

³⁵ *Ibid.*, p. 13.

³⁶ *Ibid.*, p. 14.

³⁷ CAD (OCDE), *Examen en matière de coopération pour le développement: Suisse, 2000*, document de synthèse «Principales conclusions et recommandations du CAD», Paris, 2000, p. 5.

la mission première ne sont pas de lutter contre la pauvreté dans le monde, reste un chantier inachevé»³⁸. Face à ce constat, le rapport recommande à la Suisse de «renforcer les dispositifs institutionnels en place pour assurer la cohérence des politiques au service du développement en y associant les différents organismes ainsi que des instances ayant vocation à plaider la cause du développement au sein de l'administration et auprès des principales parties prenantes et du grand public»³⁹. Les recommandations du CAD s'adressent particulièrement à la question des fuites de capitaux en provenance du Sud.

2.3. Coopération au développement de la Suisse en 2005

2.3.1. Signature par la Suisse de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide du CAD

Parmi les différents Objectifs du Millénaire pour le développement figurent la nécessité et l'urgence d'une coopération au développement plus efficace. Les agences de développement, conscientes de ces défis, se sont engagées, en adoptant en 2003 la *Déclaration de Rome sur l'harmonisation*. En 2005, les Etats ont confirmé leurs engagements fermes par la signature de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement* en vue d'appliquer des mesures au niveau national⁴⁰. En signant les deux déclarations susmentionnées, la Suisse a manifesté sa volonté de contribuer activement à l'amélioration du fonctionnement du système international d'aide ainsi qu'à l'augmentation de l'efficacité de la coopération internationale. Afin de donner un contenu à cet engagement, la DDC et le seco ont rédigé un document de travail, le *Swiss Implementation Plan*⁴¹, qui définit des mesures concrètes concourant à un impact renforcé de l'aide.

2.3.2. Sondage d'opinion sur la coopération au développement

Depuis vingt ans, la DDC et Alliance Sud mènent, tous les quatre à cinq ans, une enquête représentative visant à connaître la perception des Suisses en matière de politique de développement⁴². La majorité des personnes interrogées portent un regard critique face à la mondialisation : les deux tiers des sondés estiment qu'elle profite d'abord aux nantis et aux pays riches. Quant à l'aide au développement, et malgré une pression généralisée pour faire des économies, 53 % des personnes interrogées considèrent comme juste le montant de l'aide publique, 22 % souhaiteraient son augmentation et 21 % sa diminution.

³⁸ CAD (OCDE), *Examen par les pairs. Suisse. 2005, op. cit.*, p. 53.

³⁹ *Ibid.*, p. 62.

⁴⁰ Site de référence du processus lancé par le CAD sur l'efficacité de l'aide : <www.aidharmonisation.org>.

⁴¹ Disponible sur Internet, <http://162.23.39.120/dezaweb/ressources/resource_en_25106.pdf>.

⁴² gfs.bern, *Le commerce équitable. Une réponse aux incertitudes croissantes sur le développement mondial. L'essentiel en bref sur la politique de développement 2004*, mandat de la DDC et d'Alliance Sud (anciennement Communauté de travail des œuvres d'entraide), Berne, gfs, décembre 2004, disponible sur Internet, <162.23.39.120/dezaweb/ressources/resource_fr_24791.pdf>.

2.3.3. 2005 : Années de l'ONU du microcrédit et du sport et du développement

□ *Année internationale du microcrédit*

Pour commémorer l'Année internationale du microcrédit, la DDC et le seco en ont fait le thème central de la journée annuelle de la coopération suisse, qui s'est tenue à Fribourg en août 2005. Les deux agences y ont présenté leurs politiques et projets en la matière⁴³.

☞ **Annuaire 2005**, n° 1, Année du microcrédit, pp. 26-27.

□ *Année internationale du sport et du développement*

L'objectif de l'Année internationale du sport et du développement est de promouvoir, par le biais du sport, l'éducation, la santé, le développement et la paix. La DDC participe à cet événement et, durant l'année 2005, a conduit une série d'activités dans le but de renforcer la dimension du développement et de la paix sur le plan tant national qu'international⁴⁴.

La Suisse a été l'hôte de la 2^e Conférence sur le sport et le développement, qui s'est déroulée à Macolin du 4 au 8 décembre 2005. Cette conférence a été l'occasion, pour tous les acteurs impliqués, d'établir le bilan de l'Année internationale, de présenter des projets concrets et d'évaluer les expériences faites. La manifestation s'est déroulée sous la présidence d'Adolf Ogi, ancien conseiller fédéral, sous-secrétaire général des Nations unies et conseiller spécial de Kofi Annan pour le sport au service du développement et de la paix.

2.4. Volume de l'APD des pays du CAD et de la Suisse

2.4.1. APD fournie par l'ensemble des membres du Comité d'aide au développement (CAD)

L'aide publique au développement (ADP) en faveur des pays en développement a atteint 79,5 milliards de dollars en 2004. Ce total représente 0,26% du revenu national brut (RNB) global des membres du CAD, en croissance régulière depuis 2001 (0,25% en 2003, 0,23% en 2002 et 0,22% en 2001 – voir tableau 1).

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation de 10,5 milliards de dollars, 5,9% en termes réels en 2004: les contributions aux organisations internationales se sont accrues de 5,9 milliards de dollars, l'aide à l'Afghanistan et à l'Irak a progressé de quelque 3 milliards, le montant des dons APD pour les réaménagements de la dette a diminué de 2,7 milliards et, enfin, le montant net des prêts a baissé de 1,8 milliard de dollars⁴⁵.

⁴³ DDC/seco, *Rétrospective de la Conférence annuelle de la coopération au développement 2005*. La DDC et le seco présentent de manière détaillée les actions menées sur les sites <www.ddc.admin.ch> et <www.seco-cooperation.ch>.

⁴⁴ Des informations plus détaillées sont disponibles sur les sites suivants: ONU – Année internationale du sport: <www.un.org/sport2005>. Comité suisse pour l'Année internationale du sport: <www.sport2005.ch>. DDC, page «Le sport au service du développement»: <www.ddc.admin.ch/sport>. Plate-forme internationale sur le thème «sport et développement»: <www.sportanddev.org>.

⁴⁵ CAD (OCDE), *Coopération pour le développement. Rapport 2005*, OCDE, Paris, 2005, et statistiques en ligne sur le développement international, décembre 2005.

Seize des 22 pays membres du CAD ont fait état d'un accroissement de leur APD en termes réels en 2004⁴⁶. Les Etats-Unis sont restés le donneur d'aide le plus important en volume (mais un des plus faibles en termes de pourcentage du RNB), suivis par le Japon, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Les seuls pays qui dépassent l'objectif de 0,7 % du RNB préconisé par les Nations unies pour l'APD sont toujours le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède.

Tableau 1: APD de l'ensemble des pays du CAD, 1995-2004

APD nette du CAD	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Milliards de dollars	58.9	55.4	48.3	51.9	56.4	53.7	52.3	58.2	69.0	79.5 ^a
Performance moyenne des pays du CAD (% APD/RNB) ^b	0.41	0.39	0.38	0.39	0.39	0.39	0.39	0.41	0.41	0.42
APD des pays du CAD (% du RNB) ^c	0.27	0.25	0.22	0.23	0.24	0.22	0.22	0.23	0.25	0.26

Source: CAD (OCDE), *Coopération pour le développement. Rapport 2005*, OCDE, Paris, 2005, et statistiques en ligne sur le développement international, décembre 2005.

^a Compte tenu de l'inflation et de la baisse du dollar US, ce chiffre résulte d'une augmentation de 5,9 % en termes réels entre 2003 et 2004, laquelle fait suite à un accroissement de 4,3 % entre 2002 et 2003.

^b Moyenne obtenue par l'addition des rapports APD/RNB pour chaque pays membre du CAD.

^c Somme des APD de tous les pays membres du CAD, divisée par le RNB moyen des pays du CAD.

2.4.2. Aide publique et privée au développement fournie par la Suisse

□ Nouvelle méthode de comptabilisation de l'aide publique au développement

La méthode de comptabilisation de l'aide publique au développement a été modifiée par le Conseil fédéral en mai 2005, et cela afin de « faciliter les comparaisons internationales »⁴⁷. Ainsi, les dépenses effectuées pour les requérants d'asile provenant de pays en développement durant la première année de leur séjour sont désormais aussi prises en compte dans l'APD.

La comptabilisation de l'aide aux requérants dans les dépenses d'APD tend à se développer. En 2004, neuf pays incluent intégralement ou partiellement les coûts qu'ils supportent pour les requérants d'asile. La Suisse a décidé de se conformer à cette nouvelle tendance internationale. Il s'agit de « corrections statistiques » qui n'ont pas d'incidence sur le budget effectif de la coopération suisse au développement. Ces ajustements statistiques s'ajoutent à ceux pris en 2004, qui permettent de comptabiliser dans l'APD les mesures de désendettement et certaines opérations de maintien de la paix pour les données 2003 et suivantes.

Suite à ces diverses révisions comptables, l'aide publique de la Suisse au développement est passée, nominalement, de 1,72 milliard à 1,92 milliard de francs

⁴⁶ Parmi les accroissements d'APD les plus importants, citons: l'Autriche (+ 20% en raison de dons accordés au titre d'allègement de la dette), les Etats-Unis (+18,3% principalement du fait des contributions à l'Irak et à l'Afghanistan), le Canada (+14% suite à l'augmentation des dons bilatéraux à l'Asie et l'Afrique), la Grèce (+13,3% au vu d'une augmentation des efforts de coopération technique et secours d'urgence), le Portugal (+18,8% en raison d'une importante remise de dette en faveur de l'Angola).

⁴⁷ DDC, *Nouveau mode de calcul de l'aide publique au développement*, communiqué de presse, 24 mai 2005.

suisses et, en pourcentage du revenu national brut (RNB), de 0,37 à 0,41 %, ce qui place la Suisse au huitième rang des 22 pays de l'OCDE.

Position des ONG

Les ONG suisses, par la voix d'Alliance Sud, ont réagi vivement à cette nouvelle méthode de comptabilisation de l'APD, signifiant que «pour combattre efficacement la pauvreté dans le monde, ce sont des actions qui sont nécessaires, non des manipulations comptables!». Alliance Sud déplore que la décision prise en 2001 de faire passer l'aide au développement à 0,4 % du produit national brut (PNB) d'ici à 2010 a pu être atteinte «sans dépenser un centime de plus pour les pays pauvres» et sans que le Conseil fédéral ne se «fixe parallèlement un nouveau jalon»⁴⁸.

□ *Versements d'aide au développement, publique et privée, de la Suisse*

La loi de 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire stipule que les deux offices fédéraux en charge de la mise en œuvre de l'aide au développement de la Confédération sont la Direction du développement et de la coopération (DDC) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco). Si les contributions des deux offices constituaient généralement 85 % de l'aide publique au développement, la nouvelle comptabilisation a fortement diminué ce pourcentage, qui s'élève pour cette année à 77 %. En effet, ce sont 235 millions de prestations d'assistance aux requérants d'asile en provenance des pays en développement pour la première année de leur séjour en Suisse, fournies par l'Office fédéral des migrations, qui sont maintenant comptabilisés dans l'APD. Ainsi, en 2004, l'aide publique au développement de la Suisse a atteint 1921 millions de francs, soit 0,41 % du RNB (voir tableau 2).

Mais, comme en témoigne le tableau 2, les contributions fédérales proviennent également d'autres offices et départements, dont certaines dépenses sont comptabilisées au titre de l'APD. Sont également concernées les contributions communales et cantonales, qui constituent un faible pourcentage des apports publics au développement (1,8 %). Ces montants sont versés en grande partie à des ONG suisses, soit directement, soit en passant par exemple par une fédération cantonale de coopération.

Les fonds récoltés auprès de la population ou du secteur privé pour la coopération avec les pays du Sud (voir rubrique «Aide privée» dans le tableau 2) atteignent le montant relativement important de 322 millions de francs. A titre indicatif, les fonds récoltés auprès de la population ou du secteur privé pour les pays en transition se montent à 15 millions.

📖 **Annuaire 2006**, n° 1, chap. 7., section 7.1, flux financiers vers les pays en développement et en transition.

⁴⁸ Alliance Sud, *Des actions, pas de manipulations statistiques!*, communiqué de presse, 19 mai 2005.

Tableau 2: Aide publique de la Suisse aux pays en développement, 2004 (en millions de francs)

	2004			2003
	APD bilatérale	APD multilatérale	Total APD	Total APD
Direction du développement et de la coopération (DDC)	872.6	378.8	1251.4	1272.5
Coopération au développement	498.1	347.9	846.0	876.1
Aide humanitaire	239.0	30.8	269.8	263.2
Coopération avec l'Est et la CEI ^a	73.2	—	73.2	70.4
Contributions aux programmes des ONG suisses	62.2	—	62.2	62.8
Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)	221.0	10.0	231.0	252.2
Coopération au développement	146.2	10.0	156.2	160.0
Coopération avec l'Est et la CEI ^a	64.5	—	64.5	52.2
Réaménagement des dettes	10.2	—	10.2	40.0
Office fédéral des réfugiés	256.1	—	256.1	48.6
Assistance aux requérants (2004) et aux réfugiés reconnus (2003), la première année (2004) part comptabilisée dans l'APD	235.0	—	235.0	23.6
Aide au retour	21.1	—	21.1	25.0
Département fédéral des affaires étrangères	37.2	12.1	49.3	44.3
Projets dans le domaine de la gestion civile des conflits	31.4	—	31.4	31.1
Contributions multilatérales et autres actions	5.8	12.1	17.9	13.2
Administration fédérale des finances	—	14.0	14.0	14.7
Contribution au FMI	—	14.0	14.0	14.7
Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage	6.7	22.0	28.7	27.0
Contribution au FEM et autres organisations	6.7	22.0	28.7	27.0
Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports	38.6	—	38.6	41.4
Actions de maintien de la paix et de sécurité	38.6	—	38.6	41.4
Office fédéral de la santé publique	0.4	5.3	5.7	5.1
Office fédéral de l'agriculture	0.4	5.3	5.7	5.1
Contributions à la FAO	0.7	3.2	3.9	3.4
Office fédéral de l'éducation et de la science	4.9	—	4.9	4.6
Bourses à des étudiants étrangers en Suisse	4.9	—	4.9	4.6
Confédération – divers	3.7	0.2	3.9	4.0
Cantons	3.7	0.2	3.9	4.0
Communes	21.1	—	21.1	18.5
Communes	21.1	—	21.1	18.5
Total de l'aide publique au développement (APD)	1475.5	445.6	1921.1	1748.0
Aide privée (ONG)^b	321.9	—	321.9	339.8

Source : DDC, *Aide de la Suisse aux pays en développement et aux pays en transition. Statistiques 2004*, Berne, à paraître au printemps 2006.

^a Uniquement les pays de l'Est et de la CEI figurant sur la liste des pays en développement du CAD (reproduite à la fin du présent Annuaire).

^b Une différence importante apparaît entre le montant de l'aide privée en 2003 cité dans l'*Annuaire 2005* (p. 24) et celui mentionné ici. Cette différence s'explique par une révision statistique : par souci de comparabilité, le CICR a été retiré de la liste des ONG suisses, car il est considéré comme une organisation intergouvernementale.

2.5. Coopération de la DDC en faveur des pays du Sud

2.5.1. Répartition géographique et par secteurs de l'aide bilatérale en 2004

En 2004, la DDC a versé environ 561,3 millions de francs d'APD au titre de sa coopération bilatérale au développement. Ce chiffre est identique à celui de 2003. Le tableau 3 illustre la politique de concentration de la politique bilatérale de la DDC dans 17 pays et régions prioritaires et sept programmes spéciaux. Chaque domaine national contient, en principe, trois domaines d'intervention choisis parmi les cinq thèmes prioritaires de la DDC : prévention et résolutions des conflits, bonne gestion des affaires publiques, promotion des revenus et de l'emploi, amélioration de l'équité sociale et utilisation durable des ressources naturelles. Outre sa coopération orientée vers des pays dits prioritaires, la DDC apporte également un soutien technique et financier pour 163 millions de francs dans 60 autres pays.

Tableau 3 : DDC : coopération au développement bilatérale par secteurs et par pays, 2004 (en millions de francs)


	Agriculture	Eau, infrastructures, transport	Environnement	Santé, population	Education, arts, culture	Secteur privé, secteur financier	Gestion du secteur public	Multisectoriel	Total
Afrique	20.6	17.0	6.7	30.0	17.2	8.2	19.7	39.5	159.0
Tanzanie	1.2	5.0	0.1	8.1	0.2	0.1	1.0	3.0	18.6
Mozambique	1.7	2.8	0.4	6.3	0.7	0.1	3.1	3.3	18.4
Burkina Faso	0.2	1.0	0.3	0.2	4.0	2.1	0.4	6.5	14.6
Tchad	1.7	1.6	—	0.9	0.1	0.8	0.1	7.6	12.8
Bénin	0.2	0.4	—	5.3	2.2	0.2	0.2	2.8	11.3
Mali	1.4	0.0	0.4	1.6	0.5	0.7	3.1	2.4	10.0
Niger	2.8	2.5	0.0	0.3	1.0	0.0	0.4	2.5	9.5
Rwanda	0.0	0.2	—	1.1	0.3	—	3.7	0.9	6.3
Afrique du Sud	-0.1	0.1	—	0.4	2.8	0.0	1.4	1.4	6.0
Madagascar	5.0	—	0.0	—	0.0	—	0.2	0.3	5.5
Amérique latine	19.7	7.9	10.6	3.1	5.3	14.1	7.0	16.0	83.7
Bolivie	4.0	0.0	2.3	0.3	0.2	4.3	2.8	2.5	16.3
Nicaragua/Amérique centrale	2.6	3.5	2.1	0.7	1.5	2.9	1.4	1.6	16.3
Pérou	1.7	2.4	2.0	0.7	1.2	0.0	1.7	3.1	12.8
Equateur	2.2	0.0	1.3	0.4	0.2	2.7	0.1	2.3	9.1
Cuba	0.9	—	0.6	—	0.2	0.0	0.3	0.4	2.4
Asie	30.1	14.7	21.2	8.6	23.8	10.3	20.5	23.0	152.2
Inde	11.2	—	3.7	0.4	3.1	5.1	1.7	4.8	30.2
Vietnam/Mékong	3.5	3.3	5.7	3.8	2.2	0.2	2.9	0.1	21.7
Népal	2.6	6.8	2.6	1.1	1.1	0.4	1.2	2.4	18.3
Bangladesh	2.5	0.9	0.3	0.8	4.7	1.2	—	2.9	13.3
Pakistan	1.7	0.4	2.6	0.0	2.3	1.7	2.5	2.0	13.3
Palestine	—	0.0	0.9	1.3	3.2	—	2.4	2.4	10.3
Bhoutan	1.9	0.4	0.0	—	2.8	—	1.0	0.3	6.4
Corée du Nord	2.5	—	0.1	—	—	0.1	—	1.5	4.1
Europe	0.7	—	0.2	—	2.1	0.0	0.0	0.5	3.5
Non ventilé par continent	7.7	4.0	12.3	6.9	14.5	6.3	4.6	106.6	163.0
Total 2004	78.8	43.6	51.1	48.7	62.8	38.9	51.8	185.6	561.3

Source : DDC/seco, Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2004, Berne, 2005, tableau 8.

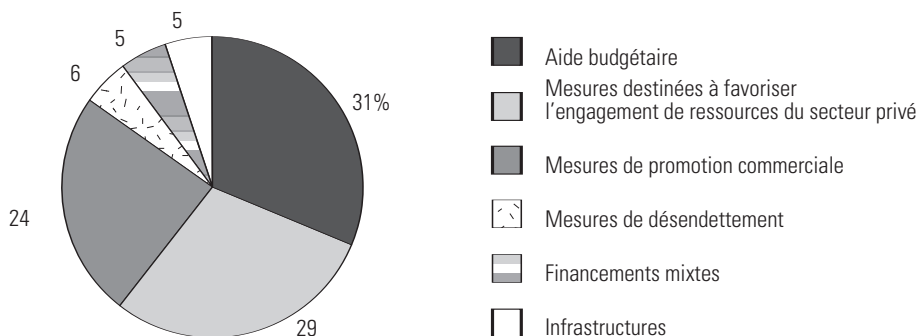
2.6. Mesures de politique économique et commerciale du seco

2.6.1. Répartition géographique et par instruments de l'aide bilatérale en 2004

En 2004, le seco a versé 169,1 millions de francs pour mettre en œuvre les mesures bilatérales de politique économique et commerciale dans les pays du Sud (195,1 millions en 2003). Le continent d'intervention prioritaire du seco demeure l'Afrique (40,2%), suivie par l'Asie (20,8%) et l'Amérique latine (19,8%). Sur les montants engagés, les instruments les plus utilisés sont l'aide budgétaire (31%); viennent ensuite les mesures destinées à favoriser l'engagement de ressources du secteur privé (29%), puis les mesures de promotion commerciale (24%). Trois domaines se partagent à parts à peu près égales les 16% restants: les mesures de désendettement, les financements mixtes et les infrastructures⁴⁹.

 **Annuaire 2006**, n° 1, chap. 3, section 3.3.1, fonds engagés par le seco pour la coopération bilatérale avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI.

Graphique 1: Instruments du seco les plus utilisés



⁴⁹ Le site du seco – Coopération économique au développement offre des indications très précises sur ses instruments: <www.seco-cooperation.ch>.

Tableau 4 : seco : coopération au développement bilatérale par instruments et par pays, 2004 (en millions de francs)

	Aide budgétaire	Financements mixtes	Mesures destinées à favoriser l'engagement de ressources du secteur privé	Promotion commerciale	Infrastructures, études et autres	Mesures de désendettement	Total
Afrique	37.5	0.8	14.0	5.7	0.4	9.6	67.9
Burkina Faso	8.0	—	—	1.2	—	—	9.2
Egypte	—	0.8	—	0.3	—	—	1.0
Ghana	9.0	—	—	—	0.1	—	9.1
Madagascar	—	—	—	—	—	9.6	9.6
Mali	—	—	—	0.1	—	—	0.1
Maroc	—	—	0.3	—	—	—	0.3
Mozambique	10.2	—	3.0	—	0.1	—	13.2
Tanzanie	7.4	—	3.1	—	0.2	—	10.7
Zimbabwe	—	—	0.1	—	—	—	0.1
Amérique latine	9.0	0.2	11.2	10.9	1.6	0.6	33.5
Bolivie	—	—	1.9	4.7	1.4	—	8.0
Colombie	—	0.2	—	0.4	—	—	0.6
Costa Rica	—	—	—	0.8	—	—	0.8
Cuba	—	—	—	1.4	—	—	1.4
El Salvador	—	—	—	0.3	—	—	0.3
Honduras	—	—	—	—	—	0.6	0.6
Nicaragua	9.0	—	0.8	0.8	—	—	10.5
Pérou	—	—	7.1	1.1	—	—	8.2
Asie	0.2	7.5	18.8	8.5	0.2	—	35.2
Cambodge	—	—	—	0.4	—	—	0.4
Chine	—	2.4	5.0	1.5	0.0	—	8.9
Inde	—	3.3	0.8	0.4	—	—	4.5
Indonésie	0.2	—	1.5	—	0.0	—	1.7
Jordanie	—	0.0	—	0.5	—	—	0.5
Laos	—	—	—	0.8	—	—	0.8
Philippines	—	0.1	—	—	—	—	0.1
Vietnam	0.0	1.7	2.5	4.6	0.2	—	9.0
Non spécifié	5.7	0.0	5.3	15.7	5.7	—	32.5
Total	52.4	8.5	49.4	40.7	7.9	10.2	169.1

Source : Service statistique de la DDC, décembre 2005.

2.7. Coopération multilatérale

2.7.1. Stratégie multilatérale conjointe de la DDC et du seco

La DDC et le seco ont élaboré une nouvelle stratégie relative à la coopération multilatérale⁵⁰. Les deux offices y définissent leurs objectifs conjoints sur des thèmes, discutent le choix de leurs partenaires et précisent leur participation au dialogue multilatéral. Différentes mesures ont également été prises pour mieux faire connaître la coopération multilatérale à la population suisse. Cette stratégie conjointe s'appuie sur la Stratégie multilatérale de la DDC en vigueur jusqu'à ce jour, tout en tenant compte des développements les plus récents et des discussions en cours.

2.7.2. Versements multilatéraux de la Suisse en 2004

La coopération multilatérale absorbe environ 23 % de l'APD de la Suisse. Les institutions financières internationales en reçoivent une part importante puisque 57,4 % des fonds de la coopération multilatérale leur sont dévolus⁵¹. 32 % sont destinés aux activités des agences des Nations unies, dont un bon tiers (52 millions de francs) au PNUD. Parmi les autres agences de l'ONU privilégiées par la Suisse, citons l'UNICEF, le HCR, l'UNWRA et l'OMS. Pour les autres institutions internationales, la Suisse cible son appui au FEM et au GCRAI (voir tableau 5 ci-contre).

 **Annuaire 2006**, n° 1, chap. 7, section 7.3, participation suisse aux institutions financières internationales et aux banques régionales de développement.

 **Annuaire 2006**, n° 1, partie « Statistiques » (chap. B et C), pour de plus amples informations sur les flux financiers entre la Suisse et les pays du Sud et de l'Est.

⁵⁰ Deza/seco, *Multilaterale Entwicklungszusammenarbeit. Strategie der Schweiz, Eine Deza-seco Leitlinie*, Bern, Januar 2005.

⁵¹ A noter que la comptabilisation dans l'APD des participations aux IFI se fait au moment du dépôt des « notes » (effets payables à vue) et non de l'encaissement ; il peut en résulter des différences importantes d'une année à l'autre.

**Tableau 5: APD multilatérale de la Suisse, contributions générales, 2004
(en millions de francs)**

	2004	2003
Organisations des Nations unies (NU)	142.8	140.1
Programme des NU pour le développement (PNUD)	52.0	52.0
Fonds des NU pour l'enfance (UNICEF)	17.8	18.0
Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR)	13.5	13.0
Office de secours et de travaux des NU pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)	12.7	10.8
Fonds des NU pour la population (FNUAP)	12.4	12.5
Programmes spéciaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)	4.9	5.0
Programme commun des NU sur le VIH/sida (ONUSIDA)	4.2	4.0
Programme des NU pour l'environnement (PNUE)	3.6	3.6
Organisation des NU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ^a	3.2	2.8
Bureau de la coordination des affaires humanitaires des NU (OCHA)	2.2	2.2
Organisation des NU pour le développement industriel (ONUDI)	1.9	1.8
Organisation pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), y compris IPE ^a	1.6	2.0
Programme alimentaire mondial (PAM)	1.5	1.5
Fonds des NU pour le développement de la femme (UNIFEM)	0.9	0.9
Programme des volontaires des NU (VNU)	0.6	0.6
Autres organisations des NU ^a	9.8	9.5
Institutions financières de développement (IFI)	255.6	285.2
Banque africaine de développement (BAfD)	1.7	1.8
Fonds africain de développement (FAD)	35.8	71.6
Fonds asiatique de développement (FAsD)	13.9	13.9
Inter-American Investment Corporation (IIC)	1.1	1.3
Agence internationale de développement (AID)	176.9	176.9
Fonds pour les pays pauvres très endettés (PPTE)	5.0	4.9
Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du FMI (FRPC)	8.2	8.7
Fonds fiduciaire du Fonds monétaire international (FMI)	5.9	6.0
Fonds international de développement agricole (FIDA)	7.1	—
Autres institutions	47.2	52.1
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	17.1	17.7
Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)	11.5	10.8
Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF)	4.5	4.3
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	3.9	4.0
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GF-ATM)	3.0	6.6
Centre du commerce international de l'OMC (CCI)	2.4	—
Centre international de recherche sur les maladies diarrhéiques (ICDDR)	1.4	1.1
Union mondiale pour la nature (UICN)	1.3	0.7
Organisation internationale des migrations (OIM)	0.9	1.0
Autres institutions	1.3	5.9
Total APD multilatérale	445.6	477.4

Source: DDC/seco, *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2004*, Berne, 2005.

^a Les contributions générales à certaines organisations sont reprises en partie selon les Directives du CAD.

SOURCES

- Assemblée générale des Nations unies, *Déclaration du Millénaire*, résolution adoptée par l'Assemblée générale, septembre 2000, doc. A/RES/55/2, disponible sur le site <www.un.org/french/millenaire>.
- Assemblée générale des Nations unies, *Document final du Sommet mondial de 2005*, doc. A/60/L.1, septembre 2005.
- CAD (OCDE), *Coopération pour le développement. Rapport 2004*, Les Dossiers du CAD, vol. 6, n° 1, Paris, OCDE, 2005.
- CAD (OCDE), *Examen en matière de coopération pour le développement : Suisse, 2000*, document de synthèse « Principales conclusions et recommandations du CAD », Paris, 2000.
- CAD (OCDE), *Examen par les pairs. Suisse. 2005*, Paris, OCDE, 2005.
- CAD (OCDE), *L'aide publique au développement augmente à nouveau, mais les objectifs pour 2006 restent un défi*, communiqué de presse, 11 avril 2005.
- OCDE, communiqués de presse parus en 2005.
- OCDE, *Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité. Document sur les bonnes pratiques*, Paris, OCDE, 2003.
- Nations unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport 2005*, New York, Nations unies, mai 2005.
- Sachs J. (dir.), *Investir dans le développement. Plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, Millennium Project, 2005, disponible sur le site <www.unmillenniumproject.org>.
- Assemblée fédérale, *Bulletin officiel*, Conseil national, session d'automne 2005.
- Conseil fédéral, *Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport intermédiaire de la Suisse 2005*, Berne, mai 2005.
- Conseil fédéral, *Rapport 2005 sur les relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse* du 18 mai 2005 (FF 2005 3697).
- DDC, communiqués de presse publiés en 2005.
- DDC, *Newsletter*, parutions en 2005.
- DDC, *Un seul monde*, parutions en 2005.
- DDC/seco, *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2004*, Berne, 2005.
- Deza/seco, *Multilaterale Entwicklungszusammenarbeit. Strategie der Schweiz, Eine Deza-seco Leitlinie*, Bern, Januar 2005.
- Discours de Samuel Schmid, président de la Confédération suisse*, 60^e session de l'Assemblée générale, 15 septembre 2005.
- SDC/seco, *OECD/DAC Peer Review : Memorandum of Switzerland 2004*, Bern, 2004.
- Alliance Sud, communiqués de presse parus en 2005.
- Alliance Sud, *Global +*, parutions en 2005.
- economiesuisse, « Aide au développement et nouvelles sources de financement. Risque et financement du processus de développement », *Dossier politique*, n° 24-2, 20 juin 2005.
- gfs.bern, *Le commerce équitable. Une réponse aux incertitudes croissantes sur le développement mondial. L'essentiel en bref sur la politique de développement 2004*, mandat de la DDC et d'Alliance Sud (anciennement Communauté de travail des œuvres d'entraide), Berne, gfs, décembre 2004, disponible sur Internet, <162.23.39.120/dezaweb/ressources/ressource_fr_24791.pdf>.
- Courrier de la planète*, Clemens Michael A., Moss T.J., Kennedy C.J., « Interpréter les OMD », 2015. *Objectifs du Millénaire pour le développement. Un agenda, des stratégies*, n° 76, avril-juin 2005.

SITES INTERNET

- Comité d'aide au développement de l'OCDE : <www.oecd.org/dac>.
- Harmonisation de l'aide : <www.aidharmonisation.org>.
- Objectifs du Millénaire pour le développement, site officiel : <www.un.org/french/millenniumgoals>.
- OCDE, statistiques en ligne : <www.oecd.org/cad/stats/sdienligne>.
- Direction du développement et de la coopération (DDC) : <www.ddc.admin.ch>.
- Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) : <www.seco.admin.ch>.
- Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) – Coopération économique au développement : <www.seco-cooperation.ch>.
- Alliance Sud (anciennement Communauté de travail des œuvres d'entraide) : <www.alliancesud.ch>.

Abréviations

ACAT	Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (en anglais <i>TRIPs</i>)
AELE	Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse)
AFD	Administration fédérale des douanes
AFF	Administration fédérale des finances
AGCS	Accord général sur le commerce des services (en anglais <i>GATS</i>)
AID	Agence internationale de développement (BM)
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIF	Agence internationale de la francophonie
ALPC	Armes légères et de petits calibres
AMF	Arrangement multifibre (OMC)
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements (BM)
AP	Aide publique aux pays et territoires en transition (selon la liste établie par le CAD, reproduite à la fin de cet <i>Annuaire</i>)
APD	Aide publique aux pays et territoires en développement (selon la liste établie par le CAD, reproduite à la fin de cet <i>Annuaire</i>)
AP(D)	Ensemble de l'APD et de l'AP
APT	Association pour la prévention de la torture
ARE	Office fédéral du développement territorial
ASRE	Assurance suisse contre les risques à l'exportation (remplace la GRE dès juillet 2006)
ATV	Accord sur les textiles et les vêtements (OMC)
BAfD	Banque africaine de développement
BAAsD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIE	Bureau indépendant d'évaluation (FMI)
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale (en anglais <i>WB</i>)
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des règlements internationaux
BUCO	Bureaux de coordination (DDC)

CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CCI	Centre du commerce international (OMC)
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Commission des Nations unies pour le développement durable
CDF	Contrôle fédéral des finances
CEI	Communauté des Etats indépendants
CFB	Commission fédérale des banques
CFR	Commission fédérale pour les questions des réfugiés
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIDD	Comité interdépartemental pour le développement durable (ex-Ci-Rio)
Ci-Rio	Comité interdépartemental de Rio (devenu CIDD en octobre 2004)
CMMI	Commission mondiale sur les migrations internationales
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (en anglais <i>UNCTAD</i>)
COMCOM	Commission fédérale de la communication
COP	Conférence des parties
COP/MOP	Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties au protocole
CPA	Contrôle parlementaire de l'administration (Centre de compétences de l'Assemblée fédérale en matière d'évaluation)
CPE-E	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
CPI	Cour pénale internationale
CSA	Corps suisse d'aide humanitaire
CTBTO	Commission préparatoire pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires/ <i>Preparatory Commission for the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty Organization</i>
CTI	Agence pour la promotion de l'innovation (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, OFFT)
DCAF	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève
DDC	Direction du développement et de la coopération (DFAE)
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFE	Département fédéral de l'économie
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur

DFJP	Département fédéral de justice et police
DTS	Droits de tirage spéciaux
ECOSOC	Conseil économique et social (ONU)
FAfD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAfD	Fonds asiatique de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FF	<i>Feuille fédérale</i> , < www.admin.ch/ch/f/ff/index.html >
FFI	Facilité de financement internationale
FGI	Forum sur la gouvernance d'Internet
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIDH	Fédération internationale des ligues des droits de l'homme
FMI	Fonds monétaire international (en anglais <i>IMF</i>)
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FNUF	Forum des Nations unies sur les forêts
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FMI)
FSAP	Financial Sector Assessment Programme (IMF and WB ; en français « PESF »)
FSC	Forest Stewardship Council
FSN	Fonds de solidarité numérique
FSO	Fonds des opérations spéciales/ <i>Fund for Special Operations</i> (BID)
G-7/G-8	Groupe des sept pays les plus industrialisés du monde, réunissant la République fédérale d'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. La Russie sera membre à part entière dès 2006 (G-8)
G-10	1. Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays (Bulgarie, Corée du Sud, île Maurice, Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Norvège, Suisse et Taiwan) défendant les aspects non commerciaux de l'agriculture 2. Groupe de certains Etats membres du FMI (Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse) qui, par le biais des Accords généraux d'emprunt (AGE), octroient au FMI des financements supplémentaires
G-20	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays hostiles aux subventions agricoles des pays industrialisés

G-24	Groupe intergouvernemental des vingt-quatre pour les questions monétaires internationales et le développement
G-33	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de 42 pays, aussi dénommé « Amis des produits spéciaux », défendant les principes de la sécurité alimentaire et du droit au développement rural
G-90	Dans le cadre des négociations à l'OMC, groupe de pays comprenant les pays ACP et les PMA
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (OCDE)
GAMF	Groupe de travail sur les mécanismes de financement (SMSI)
GATS	General Agreement on Trade in Services (en français « AGCS »)
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GCSP	Centre de politique de sécurité, Genève
GF-ATM	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme/ <i>Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria</i>
GICHD	Centre international de déminage humanitaire – Genève
GKP	Global Knowledge Partnership
GRE	Garantie contre les risques à l'exportation (seco)
GRI	Garantie contre les risques à l'investissement (seco)
GSsA	Groupe pour une Suisse sans armée
GTGI	Groupe de travail sur la gouvernance d'Internet (SMSI)
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HEI	Institut universitaire de hautes études internationales (Genève)
IAMM	International Agenda for Migration Management
IBW	Institutions de Bretton Woods
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
ICDDR	Centre international de recherche sur les maladies diarrhéiques
ICT4D	ICT for Development Platform
ICTSD	Centre international pour le commerce et le développement durable/ <i>International Centre for Trade and Sustainable Development</i>
IDE	Investissement direct étranger
IFFim	Pilot IFF for Immunization
IFI	Institutions financières internationales
IIC	Inter-American Investment Corporation
IIDD	Institut international du développement durable/ <i>International Institute for Sustainable Development (IISD)</i>
IIF	Institute of International Finance
IIPE	Institut international de planification de l'éducation (UNESCO)

IISD	Institut international du développement durable (IIDD)/ <i>International Institute for Sustainable Development</i>
IMES	Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émi- gration (fusionné avec l'ODR dans l'ODM au 1 ^{er} janvier 2005)
IMF	International Monetary Front (en français « FMI »)
ISP	Initiative de sécurité contre la prolifération
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
ITTO	International Tropical Timber Organization (en français OIBT)
IUED	Institut universitaire d'études du développement (Genève)
JPOI	Plan de mise en œuvre de Johannesburg/ <i>Johannesburg Plan of Implementation</i>
LASRE	Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'ex- portation
LBA	Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'ar- gent dans le secteur financier (Loi sur le blanchiment d'argent)
LBI	Loi fédérale sur les brevets d'invention
LEmb	Loi fédérale sur l'application de sanctions internationales (Loi sur les embargos)
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
MDRI	Multilateral Debt Relief Initiative
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uru- guay)
MROS	Bureau de communication en matière de blanchiment d'ar- gent (DFJP)/ <i>Money Laundering Reporting Office Swit- zerland</i>
MSF	Médecins sans frontières
NEM	Non-entrée en matière
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NU	Nations unies
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement écono- miques
ODM	Office fédéral des migrations (né de la fusion, au 1 ^{er} janvier 2005, de l'IMES et de l'ODR)
ODR	Office fédéral des réfugiés (fusionné avec l'IMES dans l'ODM au 1 ^{er} janvier 2005)

OED	Département d'évaluation des opérations (BM)/ <i>Operation Evaluation Department (WB)</i>
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFC	Office fédéral de la culture
OFCOM	Office fédéral de la communication
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage (devenu OFEV le 1 ^{er} janvier 2006)
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFEV	Office fédéral de l'environnement (ex-OFEFP)
OFP	Office fédéral de la police
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux (en anglais <i>ITTO</i>)
OIM	Organisation internationale des migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce (en anglais <i>WTO</i>)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement (ONU)
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONU-HABITAT	Programme des Nations unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
ORD	Organe de règlement des différends (OMC)
OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSEC	OSEC Business Network Switzerland
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
OVM	Organisme vivant modifié
PA	Pays en développement plus avancés
PAM	Programme alimentaire mondial
PDC	Parti démocrate-chrétien suisse
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PEP	Pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier (FMI et BM; en anglais <i>FSAP</i>)
PIB	Produit intérieur brut
PLS	Parti libéral suisse
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises

PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PPP	Partenariat pour la paix (OTAN)
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRD	Parti radical-démocratique suisse
PS	Parti socialiste suisse
PSI	Policy Support Instrument (FMI)
PVD	Pays en voie de développement
RNB	Revenu national brut
RO	<i>Recueil officiel des lois fédérales</i> , < www.admin.ch/ch/f/as/index.html >
RS	<i>Recueil systématique du droit fédéral</i> , < www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html >
RSI	Règlement sanitaire international (RSI)
SACU	Union douanière d'Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland)
seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SFI	Société financière internationale (BM)
SII	Société interaméricaine d'investissement (BID)
SIPPO	Programme suisse pour la promotion des importations/ <i>Swiss Import Promotion Program</i>
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
SOFI	Swiss Organisation for Facilitating Investments
SPM	Société pour les peuples menacés
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté (BM et FMI)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
TRIAL	Association suisse contre l'impunité/ <i>Track Impunity Always</i>
TRIPs	Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights (en français « ADPIC »)
UDC	Union démocratique du centre
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la nature
UIT	Union internationale des télécommunications
UNCTAD	United Nations Conference on Trade and Development (en français « CNUCED »)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance

UNIFEM	Fonds des Nations unies pour le développement de la femme
UNITAR	Institut des Nations unies pour la formation et la recherche
UNMAS	Service des Nations unies pour l'action antimines/ <i>UN Mine Action Service</i>
UNRIC	Centre régional d'information des Nations unies pour l'Europe occidentale (Bruxelles)
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient/ <i>United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees</i>
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
USP	Union suisse des paysans
USS	Union syndicale suisse
VNU	Programme des volontaires des Nations unies
WB	World Bank (en français « BM »)
WTO	World Trade Organization (en français « OMC »)

Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD, 1^{er} janvier 2003^a

Partie I: Pays et territoires en développement (aide publique au développement)

PMA – Pays les moins avancés

Afghanistan	Guinée équatoriale	Rwanda
Angola	Guinée-Bissau	Salomon, îles
Bangladesh	Haïti	Samoa
Bénin	Kiribati	São Tomé et Príncipe
Bhoutan	Laos	Sénégal
Burkina Faso	Lesotho	Sierra Leone
Burundi	Liberia	Somalie
Cambodge	Madagascar	Soudan
Cap-Vert	Malawi	Tanzanie
Centrafricaine, Rép.	Maldives	Tchad
Comores	Mali	Timor-Leste
Congo, Rép. dém.	Mauritanie	Togo
Djibouti	Mozambique	Tuvalu
Erythrée	Myanmar	Vanuatu
Ethiopie	Népal	Yémen
Gambie	Niger	Zambie
Guinée	Ouganda	

PFR – Pays à faible revenu (RNB par habitant <745 dollars en 2001)

*Arménie	Inde	*Ouzbékistan
*Azerbaïdjan	Indonésie	Pakistan
Cameroun	Kenya	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Congo, Rép.	*Kirghize, Rép.	*Tadjikistan
Corée, Rép. dém.	*Moldova	Vietnam
Côte d'Ivoire	Mongolie	Zimbabwe
*Géorgie	Nicaragua	
Ghana	Nigeria	

PRITI – Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (RNB par habitant 746-2975 dollars en 2001)

Afrique du Sud	Honduras	Serbie-et-Monténégro
*Albanie	Irak	Sri Lanka
Algérie	Iran	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Belize	Jamaïque	Surinam
Bolivie	Jordanie	Swaziland
Bosnie-Herzégovine	*Kazakhstan	Syrie
Chine	Macédoine	Thaïlande
Colombie	(ex-Rép. yougoslave)	♦ Tokelau
Cuba	Maroc	Tonga
Dominicaine, Rép.	Marshall, îles	Tunisie
Egypte	Micronésie, Etats fédérés	*Turkménistan
El Salvador	Namibie	Turquie
Equateur	Niue	♦ Wallis-et-Futuna
Fidji	Paraguay	Zones sous administration
Guatemala	Pérou	palestinienne
Guyana	Philippines	

^a Les listes I et II du CAD sont définies chaque année par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

* Pays d'Europe centrale et orientale et nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

♦ Territoire.

PRITS – Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (RNB par habitant 2976-9205 dollars en 2001)

♦ Anguilla	Dominique	Palaos, îles
Antigua-et-Barbuda	Gabon	Panama
Arabie saoudite	Grenade	Seychelles
Argentine	Liban	Saint-Kitts-et-Nevis
Barbade	Malaisie	♦ Sainte-Hélène
Botswana	Maurice	Sainte-Lucie
Brésil	♦ Mayotte	Trinité-et-Tobago
Chili	Mexique	♦ Turks et Caïques, îles
Cook, îles	♦ Montserrat	Uruguay
Costa Rica	Nauru	Venezuela
Croatie	Oman	

PRE – Pays à revenu élevé (RNB par habitant > 9206 dollars en 2001)

Bahreïn

Partie II: Pays et territoires en transition (aide publique)

Pays de l'Europe centrale et orientale /

Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI)

* Bélarus	* Lettonie	* Russie
* Bulgarie	* Lituanie	* Slovaquie
* Estonie	* Pologne	* Tchèque, Rép.
* Hongrie	* Roumanie	* Ukraine

PED PA (Pays et territoires en développement plus avancés)

♦ Antilles néerlandaises	Emirats arabes unis	Malte
♦ Aruba	♦ Falkland, îles	♦ Nouvelle-Calédonie
Bahamas	♦ Gibraltar	♦ Polynésie française
♦ Bermudes	♦ Hongkong, Chine	Qatar
Brunei	Israël	Singapour
♦ Caïmans, îles	Koweït	Slovénie
Chypre	Libye	Taipei chinois
Corée	♦ Macao	♦ Vierges, îles (RU)

Source : <www.oecd.org/cad>

* Pays d'Europe centrale et orientale et nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

♦ Territoire.